

## REAMENAGEMENT DU SQUARE MAINEMER – ATTRIBUTION DES MARCHES

- Attribution du lot 1 « Terrassement - voirie-eaux pluviales-signalisation-mobilier urbain » à l'entreprise LTP LOISEL pour un montant de 101 864.00 € H.T concernant les 2 tranches fermes et la tranche conditionnelle.
- Attribution du lot 2 « aire de jeux » à l'entreprise JEM CONCEPT - QUALI CITE pour un montant de 15 993.92 € H.T concernant la tranche ferme 2, correspondant à la solution de base et les 4 options.
- Attribution du lot 3 « espaces verts » à l'entreprise SAINT MARTIN PAYSAGE pour un montant de 14 675.17 € H.T concernant les 2 tranches fermes et la tranche conditionnelle.
- Attribution du lot 4 « éclairage public » à l'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour un montant de 9 359.00 € H.T.